

SEANCE du 15 Septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents
15	14

Date de la convocation	Date d'affichage
09/09/2022	09/09/2022

L'An deux mille vingt-deux le 15 Septembre 2022 à 19h50, le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Maire.

Présents : Mme PORTAL Bénédicte, M. LEPINE Jean-Pierre, M. SERIN Xavier, M. CARRERAS Michel, M. MOULIN Cédric, Mme LEROY Sandrine, Mme NOYES ROCACHE Arlette, M. ANDRE Philippe, Mme GIROTTO Virginie, M. VOLTAT Mike, Mme BOULOC Christèle, M. PERON Pascal, Mme JULIEN Nathalie

Excusés : Mme ROQUES-REGNIER Elodie, représentée par M. MARQUES Daniel

Secrétaire : M. MOULIN Cédric

N°2022-39

OBJET : SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LEPINE, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal que lors du précédent conseil du 08/07 dernier, les demandes de subventions faites par le « Comité des fêtes » et l'Association « Préau-Livres » n'avaient pas pu être votées en raison de la présence de certains conseillers en lien avec ce point et par conséquent le non-respect du quorum.

Monsieur LEPINE soumet de nouveau au Conseil Municipal les propositions faites par la Commission « Finances » réunie le 04/07 dernier concernant les demandes de subventions 2022 :

- du « Comité des fêtes » à savoir 1 500 €
- de l'Association « Préau-Livres » à savoir 350€.

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 1 500€ au Comité des Fêtes d'Ambres
- **D'HABILITER** Monsieur Le Maire à émettre le mandat lié à l'exécution de cette décision.

Vote pour cette délibération

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au débat et au vote : 4

(Daniel MARQUES, Christèle BOULOC, Pascal PERON et Elodie ROQUES-REGNIER)

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 350€ à l'Association Préau-Livres.
- **D'HABILITER** Monsieur Le Maire à émettre le mandat lié à l'exécution de cette décision.

Vote pour cette délibération

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au débat et au vote : 2
(Ariette NOYES ROCACHE et Michel CARRERAS)

De plus, Monsieur LEPINE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention à octroyer à l'Association VNE suite à sa sollicitation.

Vu le débat portant sur les termes « subvention », « sollicitation » et « aide financière », Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajourner ce point et de présenter une nouvelle rédaction ultérieurement. La délibération est ajournée.

Pour extrait certifié conforme

A Ambres, le 16 Septembre 2022

M. MARQUES Daniel,
Le Maire

M. MOULIN Cédric,
Secrétaire de séance



A blue ink signature, appearing to be 'C. Moulin', written in a cursive style.